

La SEE a son bureau central à Ottawa. Son adresse est la suivante :

B.P. 655, 151, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1P 5T9;
téléphone : (613) 598-2500; télex : 053-4136.

Elle a des bureaux régionaux à Montréal, Toronto, London, Calgary, Winnipeg, Vancouver et Halifax. Les demandes d'ordre général portant sur les autres services peuvent être transmises par l'intermédiaire des bureaux régionaux. Les services relatifs à l'exportation relèvent du bureau central d'Ottawa seulement. Toute demande se rapportant au financement des exportations pour une région donnée doit être adressée au directeur du service approprié dans le Groupe de financement des exportations de la SEE, à Ottawa.

Programme de développement des marchés d'exportation

Le 1^{er} avril 1987, le ministère des Affaires extérieures regroupait le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) et le Programme des projets de promotion en un seul programme, bien connu dans le secteur privé et dans les cercles gouvernementaux sous le nom de PDME.

Le nouveau PDME a été conçu pour accroître les efforts de commercialisation du secteur privé. Il vise à aider ceux qui en font partie à entrer dans des activités qu'ils ne voudraient ou ne pourraient entreprendre seuls.

Voici un résumé des genres d'aide accordée par le nouveau PDME :

Activités d'initiative gouvernementale : foires et missions commerciales — Dans ce cas, le gouvernement assume une partie du coût de la participation à des kiosques nationaux lors d'expositions commerciales se tenant à l'extérieur du Canada. Il commandite des missions commerciales composées de Canadiens du monde des affaires se rendant à l'étranger pour y reconnaître les possibilités offertes par les marchés. Il accueille des missions venant au Canada composées de représentants du monde des affaires et gouvernemental étranger susceptibles d'exercer une influence sur les ventes à l'exportation. Dans le cas de foires, une société donnée peut recevoir une aide couvrant un maximum de trois participations à la même foire. Aucune limite ne s'applique à la participation à des missions. Des frais de participation aux foires sont désormais exigés afin que l'industrie puisse assumer une plus grande proportion des coûts se rapportant aux activités organisées par le gouvernement.